

Service Urbanisme 14 rue du 15 septembre 1944 54320 MAXEVILLE 03.83.32.30.00

#### CERTIFICAT D'URBANISME SIMPLE INFORMATION DÉLIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° de dossier : CU 054 357 23 00057

IDENTIFICATION	
NOM – PRENOMS ADRESSE DU DEMANDEUR	CABINET PAILLARD HPUC 266 avenue Daumesnil 75012 PARIS 12
TERRAIN - ADRESSE :	14 rue Jean Jaurès 54320 MAXEVILLE
Cadastre (sections et numéros)	357 AH 377, 357 AH 378 - 6680 m <sup>2</sup>

## OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME déposé le : 11/05/2023

Demande en vue de connaître les dispositions d'urbanisme applicables au terrain.

#### **DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN**

- Plan local d'urbanisme approuvé le 25 janvier 2008, modifiés le 29 septembre 2011, le 27 septembre 2012, le 1 avril 2016, le 23 septembre 2016 et le 20 décembre 2019

#### Le terrain se situe en zone :

- Zone UR
- IMPLANTATION A PARTIR DE LA MARGE DE RECUL
- PERIMETRE D'ORIENTATION PARTICULIERE D'AMENAGEMENT
- PUP VOIE DE LA MEURTHE
- DROIT PREEMPTION URBAIN => COMMUNE
- **NUISANCES SONORES**
- Périmètre de protection de 500 mètres

En outre, certaines dispositions du Règlement National d'Urbanisme restent applicables. Il s'agit notamment des articles R111-2, R111-4, R111-20 à R111-27, et R111-31 et suivants.

Toutefois les dispositions de l'article R111-27 ne sont pas applicables dans les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) et dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.).

#### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

## Le terrain est grevé des servitudes suivantes :

- SUP PM1 plan de prévention ds risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM): PPR inondations approuvé le 27/02/2012
- SUP AC1 mesures de classement et d'inscription et protection des abords des monuments historiques : Maison Paul Cavalier à NANCY (54000)
- SUP T7 établies à l'extérieur des zones de dégagement : aérodrome NANCY/OCHEY

En partie - SUP I6 - relatives à l'exploitation des mines et carrières : concession minière de BOUDONVILLE

### **OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

#### Le terrain est concerné par les prescriptions suivantes :

nuisance acoustique :
 Se situe dans un périmètre sonore relatif à une infrastructure FERROVIAIRE de catégorie 2

Se situe dans un périmètre sonore relatif à une infrastructure ROUTIERE de catégorie 3

- Le terrain se situe en zone d'aléa très faible au regard de la délimitation du risque sismique.
- Le terrain se situe en zone d'aléa moyen (orange) sur la carte de l'aléa mouvement de terrain.
- Zonage PPR innondation de type PREVENTION (zone V)
- Aléa moyen carte retrait-gonflement argiles.
- Situé en partie dans l'enceinte de la concession minière de BOUDONVILLE
- Zonage archéologie préventive Zone de type 1

Nota : ces prescriptions nécessiteront la consultation des services compétents lors de l'instruction d'un projet soumis à autorisation d'urbanisme.



Service Urbanisme 14 rue du 15 septembre 1944 54320 MAXEVILLE 03.83.32.30.00

#### CERTIFICAT D'URBANISME SIMPLE INFORMATION DÉLIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° de dossier: CU 054 357 23 00057

#### DROITS DE PREEMPTION ET BENEFICIAIRE DU DROIT (Articles R.410-15 et A410-4 b du Code de l'Urbanisme)

Le terrain est situé dans une zone de Droit de préemption urbain simple (D.P.U.) au bénéfice de la commune

Lorsque, lors de la délivrance du présent certificat, le droit de préemption n'est pas institué, il peut l'être ultérieurement et s'appliquer au terrain y compris dans le délai de

Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption.

Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. Sanction : Nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

#### **SURSIS A STATUER**

En vertu de l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme, une demande d'autorisation d'urbanisme déposée durant la validité du présent certificat d'urbanisme est susceptible de faire l'objet d'un sursis à statuer en raison de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de plan local d'urbanisme (art. L. 153-11 du code de l'urbanisme). Ces conditions sont réunies.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Nancy a été prescrite par délibération en date du 03 juillet 2015. Le débat sur les orientations d'aménagement du PADD a eu lieu en conseil métropolitain en date du 10 mai 2019.

Un sursis à statuer pourra donc être opposé à une demande d'autorisation d'urbanisme ultérieure.

#### TAXES (Articles L.410-1 et A4103 et A410-4 du Code de l'Urbanisme)

Les taxes suivantes seront assises et liquidées après la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable :

- Taxe d'aménagement intercommunale : 5 %
- Taxe départementale : 2,5 %
- Redevance d'archéologie préventive : 0.4 %

#### PARTICIPATIONS (Articles L.410-1 et A4103 et A410-4 du Code de l'Urbanisme)

Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable.

#### Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

- Participations pour équipements publics exceptionnels (articles L 332-6-1 2° et L 332-8 du code de l'urbanisme)
- · Participations pour équipements propres dont la réalisation peut être exigée des bénéficiaires d'autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol (article L 332-15 du code de l'urbanisme)

#### Participations préalablement instaurées par délibération :

· Participation pour financement de l'assainissement collectif (délibération du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en date du 28/06/2012)

#### Participations conventionnelles:

· Projet Urbain Partenarial

#### **AVIS OU ACCORDS NECESSAIRES**

Les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet seront soumises aux avis ou accords des services de l'Etat visés ci-après :

des monuments historiques

#### Fait à MAXEVILLE, Le Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme





Service Urbanisme 14 rue du 15 septembre 1944 54320 MAXEVILLE 03.83.32.30.00

## CERTIFICAT D'URBANISME SIMPLE INFORMATION DÉLIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° de dossier : CU 054 357 23 00057

## **INFORMATIONS**

## DUREE DE VALIDITE (Article L.410-1 du Code de l'Urbanisme)

Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois.

Lorsqu'une demande d'autorisation ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la délivrance du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à la date du certificat ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Passé le délai de validité, aucune garantie au maintien des règles d'urbanisme indiquées dans le certificat n'est assurée.

Il appartient au demandeur de s'assurer, préalablement à l'acquisition d'une construction, qu'aucune décision de justice n'a ordonné la démolition de cette construction (greffe du Tribunal de Grande Instance, Notaire, ...).

CARACTERE EXECUTOIRE DU CERTIFICAT D'URBANISME (Article R.410-18 du Code de l'Urbanisme, Article L.2131-1 et L.2131-2 Code Général des Collectivités Territoriales)

Les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. Pour les décisions individuelles, cette transmission intervient dans un délai de quinze jours à compter de leur signature. Cette transmission peut s'effectuer par voie électronique, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat. Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ces actes. La preuve de la réception des actes par le représentant de l'Etat dans le département ou son délégué dans l'arrondissement peut être apportée par tout moyen. L'accusé de réception, qui est immédiatement délivré, peut être utilisé à cet effet mais n'est pas une condition du caractère exécutoire des actes.

#### EFFETS DU CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation du terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas de valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire par exemple) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime des taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique

#### **DELAIS ET VOIE DE RECOURS**

Le destinataire du certificat d'urbanisme qui en conteste le contenu peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification du certificat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr". Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou saisir d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme lorsque le certificat est délivré par le Préfet. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 2 mois vaut rejet implicite).

#### République Française Département de Meurthe-et-Moselle



Cabinet PAILLARD HPUC Monsieur PAILLARD Hervé 266 avenue Daumesnil 75012 PARIS 12

Nos références :

Service de l'Urbanisme - 2023-35

Affaire suivie par : CHASSATTE Loïs

Objet: Courrier accompagnement CU 054 357 23 00057

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 11/05/2023 une demande de certificat d'urbanisme (CU) d'information sur les parcelles cadastrées AH n°377 et 378, situées à l'angle des rue Jean-Jaurès, des Meutes, et Eugène Vallin à Maxéville.

Vous trouverez ci-joint le certificat d'urbanisme d'information complété.

Toutefois, nous nous permettons de vous apporter les informations suivantes. Les parcelles objets du présent CU sont situées dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrite au titre du Plan Local d'Urbanisme. Cette OAP est en cours de modification dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Elle fait partie du « Plan Guide » qui fixe les règles d'aménagement du secteur Rives de Meurthe dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Ce document est établi par le cabinet d'architecte Intensités en lien avec la Métropole du Grand Nancy et la commune de Maxéville.

A ce titre, une partie de l'emprise des parcelles AH n°377 et 378 vont être grevées d'un emplacement réservé afin de permettre la réalisation d'une passerelle (voie douce) pour relier la rue Jean-Jaurès et l'avenue de Metz.

A cet effet, tout projet immobilier sur ce secteur nécessite en amont une rencontre entre le propriétaire du terrain, le promoteur, ainsi que le cabinet Intensités, Métropole et commune ; afin que soient présentées les préconisations et prescriptions à respecter sur le secteur.

Dans cette attente, et vous souhaitant bonne réception,

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations,

## A Maxéville, Le Maire Adjoint délégué à l'urbanisme,



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire 14, Rue du 15 Septembre 1944 – 54320 Maxéville Téléphone: 03 83 32 30 00 – Fax: 03 83 37 89 85

Site Internet: www.mairie-maxeville.fr - Courriel: mairie.maxeville@mairie-maxeville.fr

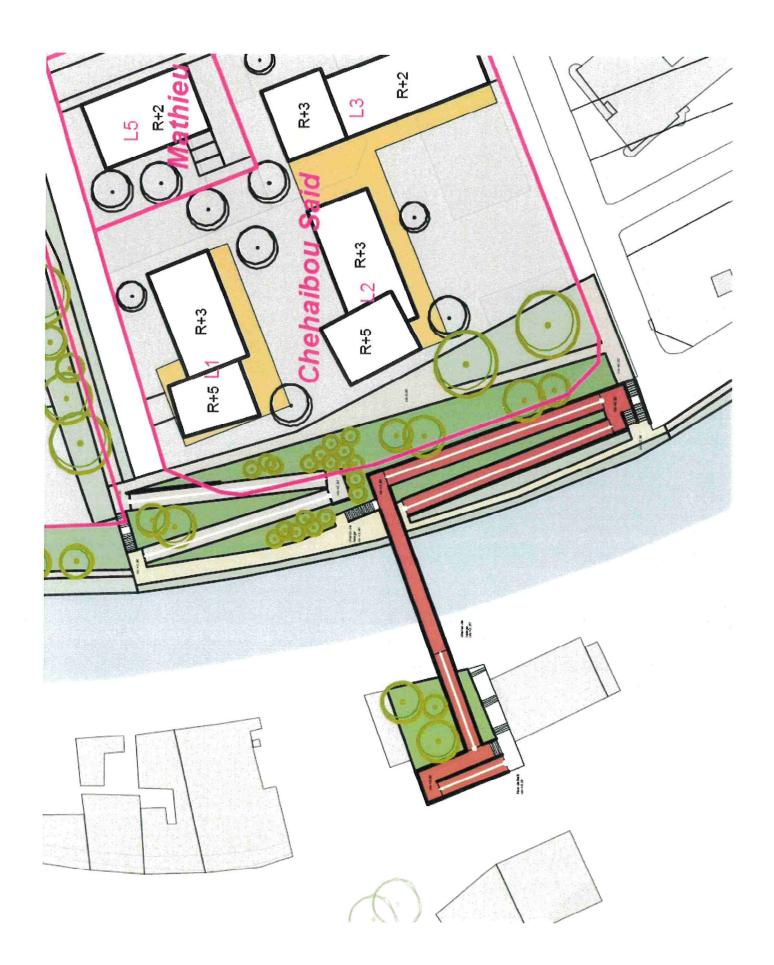






ANNEE DE MAJ 2022 Propriétaire	<b>1AJ</b> 2022	DEP DIR 540	COM 357 MAXEVILLE PBC9XC	C E					TRES 013			RELEV	RELEVE DE PROPRIETE	IETE	NUMERO COMMUNAL		00900+	
		DESIGNATION DES PROPRIETES	UETES			ī	NTIFIC	PROPRIET IDENTIFICATION DU LOCAL	PROPRIETES BATTES DU LOCAL				3	EVALUATION DU LOCAL	7			
AN SEC N°PLAN C N°	AN C		ADRESSE	CODE		AT EN	I NIV	BAT ENT NIV N°PORTE	N°INVAR TAR	S M TAR EVAL	AF NAT	CAT	RCCOM	COLL, NAT AN RED	AN FRACTION RC	" TX COEF RC	DEF RC	. 5
09 AH	377	14 RUE JEAN JAURES 001 LOT 0000016	73 / 1000		0143	Ą	00 10	00016	0511672 B	S	C CB	BURI	4226	\$		P	4302	02
09 AH	377	14 RUE JEAN JAURES 001 LOT 0000018			0143	Ą	00 10	81000	0511673 X	Ü	0	CB DEP2	2930	0		а	2964	49
HV 60	377				0143	Ą	00 10	000022	0511677 E	C	C CB	BUR1	1366	SS.		Ь	1391	91
HV 60	377	~			0143	٧	00 10	000023	0511678 A	C	C CB	BUR1	2565	16		Ы	2604	94
HY 60	377	~			0143	V	01 01	00024	0435517 M 357A	Ü	H AP	P 5M	2072	83		а	2072	72
HY 60	377				0143	¥	01 02	000025	0511680 D 357A	Ü	H GR	S SM	104	-		Δ.	Ξ	104
HV 60	377	001 LO1 0000025 14 RUE JEAN JAURES 001 LOT 0000017	7 / 1000		0143	Y	01 81	00017	0511679 W 357A	O	н су	NS /	91	_		Δ,		16
REV IMPOSABLE COM	LECOM	13354 EUR	0									0 EUR						
		R IMP	ΑΡ								133	13354 EUR						
		Sartandu ora NOTAN SIGN	Salarogod					PROPRI	PROPRIETES NON BATIES								LIVRE	Court
AN SECTION N°PLAN N°VOIRIE	IN NºPLAN	V N°VOIRIE	ADRESSE			CODE	N°PAR PRIM	CODE N°PARC FP/DP S RIVOLI PRIM TAR	SUF GR/SS	C N	NCULI	CONTENA	EVALUATION ENANCE REVEN	VU CABASTRAL COLI	NAT CULT CONTENANCE REVENU CADASTRAL COLL EXQUET RC EXO "SEXO" TC	EXO TC	FONCIER Feuillet	×
82 A	АН 378	8 RUE LAFAYETTE ***** 001 LOT 0000029 ***** 001 LOT 0000037	)29 1/1000 )37 1/1000			0160	0 0114	4 1 357A 357A	ΣZ				58 18 10 10	0				
HA	HAACA 20	REV IMPOSABLE	0 EUR COM	R EXO		0 0	0 EUR 0 EUR		TAX	R TAXE AD R	R EXO		0 EUR 0 EUR		MAJTC	OEUR	54	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



Commune de MAXEVILLE (Département de la Meurthe et Moselle)

Adresse: 14 rue Jean Jaurès

Cadastre : section AH n° 378 et 377

Contenance cadastrale: 6680 m²

Dossier n°230273

PLAN DE SITUATION

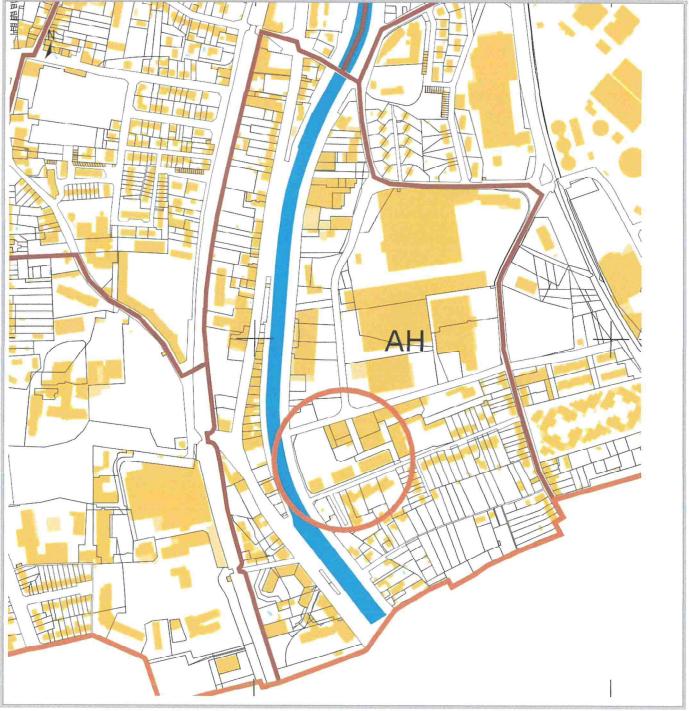
ECHELLE 1/5000

PROPRIETAIRE:

THO THE WARE.

Lots 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 29, 37 et un quart du lot 6 de l'état descriptif de division

## **EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL**



+00900			% TX COEF RC	4302		2964		1391		2004	2072		104		16						LIVRE	-	Feuillet						~
			XT O	-		Ч		-		-	-		-		4								) IC						O EUR
NUMERO COMMUNAL																							%EXC						
CON			AN FRACTION RC																			CTION	EXO						
			FRACE																			V EDA	TRC						o o
			AN F																			AT.	XO RE						MAJ FC
		COCAL	RET																				COLL						
		DONO	FXO AN RET																				TRAL		9	0			
ω.		EVALUATION DU LOCAL	COLL, F																				HAACA REVENU CABASTRAL COLL EXORET RC EXO						
RELEVE DE PROPRIETE		EVAL	υ υ	4226		2930		1366	2726	0007	2072		104		16								VENU				×		×
E PRO			RCCOM	•						1.	87										EVALUATION	į.	RE	58 18	01	10	0 EUR		0 EUR
EVE D			RC																		EVALU	FNANC	ACA	38					
REI			CAT	BURI		DEPI		CB BURI	CD BED	N OC N	SM		17.5		5.71		0 EUR		13354 EUR		d	CONT	HA						
			AF NAT	C CB		C CB		C CB	00		H AP		H GR		H CV		_		13354				NAT CULT				0		<u>.</u>
			L AF	2		0		)			C		C		C 1												R ENO		KIMIN
		La	S M. TAR EVAL																	ES			CL		S	S		IANEAD	
- all		SATIES		72 B		73 X		77 E	4 04		0435517 M 357A		0511680 D 357A		A758 W 951160					N BAT		CRISS	GR					-	
S 013		ETES I	NºINVAR	0511672 B		0511673 X		0511677 E	A 07311670 A	01100	043551		051168		051167					TES NO			SUF		M	7.			
TRES		PROPRIETES BATIES DU LOCAL		16		20		22	2.5	i	24		25		11					PROPRIETES NON BATTES		v	TAR		357A	357A			
		FION D	NIV N°PORTE	91000		81000		00022	2000	000	00024		00025		71000					PRO			FP/DP	-					
		PROPRIET IDENTIFICATION DU LOCAL	NIV	00		00		00	00	00	0.1		02		81							OPARC	PRIM FP/DP TAR	0114			R		×
4		IDEN	ENI	10		10		10	10	·	10		10		0.0							CODE		0160			OEUR		OEUR
			BAT	V		V		٧.	~		V		۲.		٧.							C	RIV						
			CODE	0143		0143		0143	0111	24.0	0143		0143		0143														
			RIC																								R EXO		KIMP
TLLE	rbcyat																						3		0	0	-	1000	-
COM 357 MAXEVILLE	FBC				73 / 1000		116 / 1000	20.7.1000	1000	64 / 1000		0001 / 99		0001/6		7 / 1000					DESIGNATION DES PROPRIETES		ADRESSE		1 / 1000	1 / 1000			
1 357 /		RIETES	ADRESSE														R EXO		RIMP		PROPR		Y	3	020	1037		DECK	
CON		PROPI	AD	AURES	001 LOT 0000016	AURES	001 LOT 0000018	RUE JEAN JAURES	SACTA	001 LOT 0000023	AURES	001 LOT 0000024	AURES	001 LOT 0000025	AURES	001 LOT 0000017	8	COM	R. I		NDES			RUELAFAYETTE	0000029	0000037			
270		N DES		EANJ	TO	EANJ	TO	EAN J.	EVN	10.	EANL	LOT	EANJ	LOT	EANJ	LOT		Ü			NATIO			ELAE	LOT	1.01	1	ABLE	
DEP DIR		DESIGNATION DES PROPRIETES	1.5	14 RUE JEAN JAURES	100	14 RUE JEAN JAURES	100	14 RUE JEAN JAURES	STORE IN A LABOR	100	14RUE JEAN JAURES	100	14 RUE JEAN JAURES	100	14 RUE JEAN JAURES	100		13354 EUR			DESIG		RIE	RL	TOT 100 ****	***** 001 1.OT		REV IMPOSABLE	
DE		DESIG	VOIRII	1		-		_			-		-		-			1335					NoVO	lau.	4	*		KEY	
2022			PART															COM					PLAN	378				٠.	50
E MAJ			PLAN	377		377		377	177	110	377		377		377			SABLE					LION	AH				HAACA	.40
ANNEE DE MAJ 2022			AN SEC N°PLAN C N°	HV 60		VΗ		VIII.	111		HV		HV		HV 60			REV IMPOSABLE COM					AN SECTION N°PLAN N°VOIRIE	82			1		-
AN			AN	60		60		60	00	60	60		60		60			REV					Y	7					CON

Source: Direction Générale des Finances Publiques page: 1





Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél: 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Courriel: esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

#### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 22/05/2023 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 5404101130

#### SF2308187465

				DESIGNATION DES P	ROPRIETES					
Départ	ement :	054			Commune :	357		MAX	EVILLE	
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part	Contenance	Renvoi		Désignati	on nouve	elle
				Adresse	cadastrale	Rei	N° de DA	Section	N° plan	Contenance
АН	0377			RUE LAFAYETTE	0ha08a62ca					
АН	0378			RUE LAFAYETTE	0ha58a18ca					
АН	0377	001	16	73/1000						
АН	0377	001	17	7/1000						
АН	0377	001	18	116/1000						
АН	0377	001	22	39/1000						
АН	0377	001	23	64/1000						
АН	0377	001	24	66/1000			1) (i			
АН	0377	001	25	9/1000						
АН	0377	001	29	1/1000						
АН	0377	001	37	1/1000						

#### OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE



## Fiche parcelle cadastrale

## Maxéville AH 377



Fiche éditée le 13 juin 2023 à 16h09 (UTC +0200) Par

#### **AVERTISSEMENT:**

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif. Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

#### CARACTERISTIQUES

Commune: Maxéville (54357)

Préfixe: 000 Section: AH Numéro: 377

Adresse postale la plus proche : 45 Rue Eugène Vallin 54320 Maxéville

#### INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale: 8 a 62 ca \*

Parcelle arpentée : non

Parcelle issue d'une division effectuée par LAURAIN ET HERB en 1989 (croquis de conservation).

Lieu-dit cadastral: SOUS SAINT SEBASTIEN

\* Ne vaut pas certificat de surface



#### **GEOMETRES-EXPERTS**

## Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

- <u>Copropriété: règlement de copropriété</u> en 2011 par Patrick SUAIRE (dossier 03-8621-04 detenu par SCP DIDIER-ARNOULD-JACQUOT)
   Aucun document disponible sur Géofoncier
- <u>Expertise d'habitat ou expertise logement (norme d'habitabilité, amortissement de Robien, prêt à taux zéro, logement décent...)</u> en 2014 par Eric GAURIOT (dossier 2014-1258 detenu par HEBERT Expertises SAS de géomètres-experts)
   Aucun document disponible sur Géofoncier

#### Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

#### URBANISME

#### Cette commune est couverte par un PLU

Zone de renouvellement urbain - secteur îlot EugèneVallin/Jean-Jaurès Zone UR

Lien: https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/e2ba1ecd0a59ea1620a00fa17125a1fc/download-file/54357\_reglement\_20221124.pdf

#### RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?formadresse=true&isCadastre=false&city=Maxéville&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=54 Rue Eugène Vallin 54320 Maxéville

#### **VALEURS FONCIERES VENALES \***

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.

## Fiche parcelle cadastrale

Maxéville AH 378



Fiche éditée le 13 juin 2023 à 16h08 (UTC +0200) Par

#### **AVERTISSEMENT:**

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif. Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

#### CARACTERISTIQUES

Commune : Maxéville (54357)

Préfixe: 000 Section: AH Numéro: 378

Adresse postale la plus proche : 41 Rue Eugène Vallin 54320 Maxéville



#### INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale: 58 a 18 ca \*

Parcelle arpentée : non

Parcelle issue d'une division effectuée par LAURAIN ET HERB en 1989 (croquis de conservation).

Lieu-dit cadastral : SOUS SAINT SEBASTIEN

\* Ne vaut pas certificat de surface



#### **GEOMETRES-EXPERTS**

#### Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

- <u>Copropriété : règlement de copropriété</u> en 2011 par Patrick SUAIRE (dossier 03-8621-04 detenu par SCP DIDIER-ARNOULD-JACQUOT)
  - Aucun document disponible sur Géofoncier
- Expertise d'habitat ou expertise logement (norme d'habitabilité, amortissement de Robien, prêt à taux zéro, logement décent...) en 2014 par Eric GAURIOT (dossier 2014-1258 detenu par HEBERT Expertises SAS de géomètres-experts)

  Aucun document disponible sur Géofoncier

#### Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

#### URBANISME

#### Cette commune est couverte par un PLU

Zone de renouvellement urbain - secteur îlot EugèneVallin/Jean-Jaurès Zone UR

Lien: https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/e2ba1ecd0a59ea1620a00fa17125a1fc/download-file/54357 reglement 20221124.pdf

#### RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?formadresse=true&isCadastre=false&city=Maxéville&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=54 Rue Eugène Vallin 54320 Maxéville

#### **VALEURS FONCIERES VENALES \***

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.



## section AH n° 377 et 378





0

40

60m

20





Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

Établi le 13 juin 2023

## ÉTAT DES RISQUES RÉGLEMENTÉS POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis <u>www.georisques.gouv.fr</u>. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

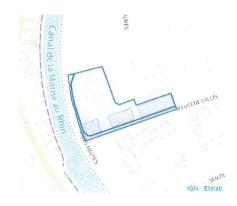
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

## PARCELLE(S)

54320 MAXEVILLE

Code parcelle : 000-AH-377, 000-AH-378



Parcelle(s): 000-AH-377, 000-AH-378, 54320 MAXEVILLE 1 / 10 pages



# RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

#### INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRI - Maxéville a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 23/03/2009 Date d'approbation : 26/02/2012

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



Parcelle(s): 000-AH-377, 000-AH-378, 54320 MAXEVILLE 2 / 10 pages



#### RECOMMANDATIONS

#### Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture..

Si votre bien est concerné par une obligation de travaux, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), si vous êtes en Outre-mer.

Pour se préparer et connaître les bons réflexes en cas de survenance du risque, consulter le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) auprès de votre commune.



### **AUTRES INFORMATIONS**

#### **POLLUTION DES SOLS**



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

#### **RISQUES TECHNOLOGIQUES**



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

#### **RISQUES MINIERS**



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

#### **BRUIT**



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.



## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.		
Le bien est il concerné par d	es prescriptions de travaux ?	☐ Oui ☐ Non
Si oui, les travaux prescrit	s ont été réalisés ?	☐ Oui ☐ Non
INFORMATION RELATIVE AUX SII UNE CATASTROPHE NATURELLE		
Le bien a-t-il fait l'objet d'inde assurance suite à des dégâts liés à		☐ Oui ☐ Non
Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes	naturelles pris sur la commun	e en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).
Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris co été en mesure de les corriger et le cas échéant de l Préfecture ou d'informations concernant le bien, not Le propriétaire doit joindre les extraits de la cart	es compléter à partir des info amment les sinistres que le b	rmations disponibles sur le site internet de la ien a subis.
SIGNATURES		
Vendeur / Bailleur	Date et lieu	Acheteur / Locataire



# ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

#### ARGILE: 2/3



Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

 $\frac{\text{https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction\#e3}{\text{}}$ 



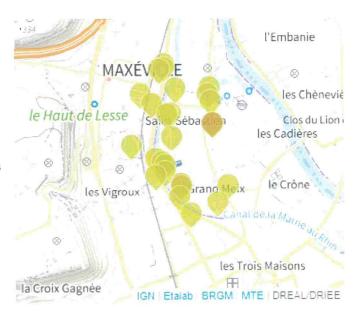
#### POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 2 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 25 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans
   l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).





## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 12

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue: 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0000045A	06/08/1999	06/08/1999	07/02/2000	26/02/2000
INTE1224863A	21/05/2012	22/05/2012	08/06/2012	14/06/2012
INTE9700555A	06/06/1997	06/06/1997	17/12/1997	30/12/1997
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
NOR19830516	01/04/1983	28/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
NOR19830720	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1983	26/07/1983

Sécheresse: 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0500808A	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
INTE2014522A	01/07/2019	30/09/2019	17/06/2020	10/07/2020
INTE2112080A	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Glissement de Terrain: 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830720	25/05/1983	30/05/1983	20/07/1983	26/07/1983

Parcelle(s): 000-AH-377, 000-AH-378, 54320 MAXEVILLE

7 / 10 pages



# ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
ECLATEC SAS (ECLAIRAGE TECHNIQUE)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006205933
Station service TOTAL - Relais 3 Maisons	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006208347



Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

n	lom	rd i	1 6	PΩ

Société lorraine de déménagements -SOLODEM-

Sté Soloroute S.A.

Delatte

Total, ex Sté des carburants Excelsior - Relais des 3 maisons

Lemonier, ex Sté des Pétroles Shell Berre (SA)

Pezzotti, ex Traber et Cie

VINS DE LA CRAFFE

Gautier-Moulron

Compagnie Française de Raffinage-Total (S.A.), (ex Desmarais Frères)

Vorms Raymond, ex Thomas

Sté Nouvelle des ateliers Collot - SNA Collot - (SA)

AXIAL Profession carrossier, ex SANIAL, ex Alsace-Lorraine (S.A.R.L)

Association foyer du jeune ouvrier

Saint-Eve

Union des coopérateurs de Lorraine

S.A des Ets Chavey

Sté Métalor cryogénie (SA), ex Métalor, ex Grande Chaudronnerie Lorraine

Caisse régionale d'Assurance Maladie

Centre régional de documentation pédagogique, Ministère de l'Education Nationale

Sté Magenta - Epernay (SA)

#### Fiche détaillée

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910856 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3911157 https://fiches-risques.hrgm.fr/georisques/casias/SSP3911876 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3907438 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3907939 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908375 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908759 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3909240 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3909152 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3909762 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3909784 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910689 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910809 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3911131 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3911137 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3911153 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3911156 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3912070 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3912071 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3909291



Nom	du	site	
-----	----	------	--

Sté Mobil Oil Française S.A., ex Socony - Vacuum Française (SA)

Eclatec (SA)

Sté Lorraine Maçonnerie Traditionnelle - S.L.M.T. - (S.A.R.L)

Station service TOTAL - Relais 3 Maisons

ECLATEC SAS (ECLAIRAGE TECHNIQUE)

#### Fiche détaillée

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908057

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3909708

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3911132

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4085496

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP555448